



**Ne pas publier, distribuer ni diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ni au Japon et dans toute autre juridiction dans laquelle il est illégal de diffuser, publier ou distribuer ce communiqué de presse**

La Défense, le 5 mai 2022

### Communiqué de presse

**Indigo Group S.A. annonce le succès de l'offre de rachat partiel de son obligation 2025 de 650 millions d'euros**

Indigo Group S.A. (la « Société ») annonce le succès de son offre de rachat partiel (l'« Offre de Rachat ») sur ses obligations émises les 16 octobre 2014 et 7 mai 2015 pour un montant nominal total de 650 millions d'euros arrivant à échéance le 16 avril 2025 (ISIN: FR0012236669) (les « Obligations Existantes »). Les porteurs ont valablement apporté des Obligations Existantes pour un montant nominal total de 121 500 000,00 euros conformément aux modalités décrites dans le *tender offer memorandum* daté du 26 avril 2022 (le « Tender Offer Memorandum »).

La Société a accepté le rachat d'Obligations Existantes en vue de leur annulation pour un montant nominal total de 121 500 000,00 euros à un prix de rachat de 100,684%. A la suite de cette opération, le montant nominal résiduel des Obligations Existantes sera de 528 500 000,00 euros.

Le règlement-livraison de l'Offre de Rachat est prévu le 9 mai 2022.

Par le biais de cette opération, la Société a pu activement gérer sa dette et améliorer son profil en profitant de conditions de marché favorables.

BNP Paribas et HSBC ont agi comme *Dealer Managers* pour cette opération.

\*\*\*\*\*

#### **Indigo Group**

#### **Contact analystes / investisseurs :**

Noe Poyet  
ir@group-indigo.com

#### **Contact presse :**

Benjamin Voron  
benjamin.voron@group-indigo.com

#### **Avertissement**

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat dans un ou d'un quelconque pays dans lequel ou duquel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à de telles restrictions légales et réglementaires et doivent se référer à la section « Offer Restrictions » qui figure dans le Tender Offer Memorandum.*

*Les offres de vente d'Obligations Existantes transmises dans le cadre de l'Offre de Rachat par des investisseurs ne seront pas acceptées dans toutes les circonstances où une telle offre de rachat ou sollicitation serait illégale. La Société n'émet aucune recommandation envers les investisseurs sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.*

#### **États-Unis**

*L'Offre de Rachat n'est pas faite, et ne sera pas faite, directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis ») par voie de courriers, ou tout autre moyen ou instrument (y compris, de*

#### **Indigo Group**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 160 044 282 Euros  
Siège Social : Tour Voltaire - 1 place des Degrés - 92800 PUTEAUX  
800 348 146 RCS Nanterre  
www.group-indigo.com



*manière non limitative, la télécopie, le télex, le téléphone, les courriers électroniques, ou tout autre moyen de transmission électronique) du commerce interétatique ou extérieur, ou des infrastructures d'une bourse nationale aux États-Unis ou vers toute Personne Américaine (U.S. Person, tel que ce terme est défini par la Regulation S du Securities Act de 1933, tel que modifié, le « Securities Act ») (chacune, une « U.S. Person »). Les Obligations Existantes susvisées ne peuvent être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par aucun de ces moyens ou concours aux ou depuis les États-Unis ou par des personnes situées ou résidentes aux États-Unis (des Porteurs Américains, « U.S. holders », au sens de la Rule 800(h) du Securities Act). En conséquence, aucune copie du présent document, du Tender Offer Memorandum et de tout autre document relatif à l'Offre de Rachat n'est et ne doit être, directement ou indirectement, diffusée, transférée ou transmise de quelque manière que ce soit (y compris, de manière non exhaustive, par des dépositaires, des mandataires ou des trustees) aux ou vers les États-Unis ou à une telle personne. Toute offre de vente en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement de la violation de ces restrictions sera nulle, et toute offre de vente effectuée par une personne située aux ou résidente des États-Unis, ou tout agent, fiduciaire ou tout autre intermédiaire agissant, de manière non discrétionnaire, au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions depuis les États-Unis, sera nulle et ne sera pas admise.*

*Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption des exigences d'enregistrement prévues par le Securities Act. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres financiers aux États-Unis. Les titres financiers auxquels il est fait référence dans ce communiqué de presse n'ont pas été ni ne seront enregistrés en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis ou de toute autre juridiction et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à une U.S. Person.*

*Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, « États-Unis » signifie les États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Iles Vierges américaines, Guam, les Samoa américaines, l'Île de Wake et les Iles Mariannes du Nord), tout État des États-Unis et le District de Columbia.*

#### France

*Ce communiqué de presse est uniquement destiné en France à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil en date du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») et seuls des investisseurs qualifiés sont éligibles pour participer à l'Offre de Rachat. Le Tender Offer Memorandum et tout autre document relatif à l'Offre de Rachat ne peuvent être distribués qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément à l'article L. 341-2,1 du Code monétaire et financier. Ni le Tender Offer Memorandum ni aucun autre document relatif à l'Offre de Rachat n'a été soumis à l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.*

#### **Indigo Group**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 160 044 282 Euros  
Siège Social : Tour Voltaire - 1 place des Degrés - 92800 PUTEAUX  
800 348 146 RCS Nanterre  
[www.group-indigo.com](http://www.group-indigo.com)